

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Nombre de Membres**

En exercice : 21

Présents : 11

Exprimés : 13  
(dont 2 pouvoirs donnés)

**Vote**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt le dix décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de **GALEOTE Monique** Vice Présidente du C.I.A.S

**Présents :**

membres élus : **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **LEDERMAN THérèse** représentant l'e CODEV Pays Cœur d'Hérault, **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD, **ABRIC Charles** de l'association APF

**Pouvoirs :**

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, a donné pouvoir à **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève à donné pouvoir à **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève

Date de convocation : jeudi 3 décembre  
2020

**Absents :**

membres élus : **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas

membres qualifiés : **ALVERGNE Michel** représentant l'A.G.E.S.P.A., **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAFA, **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES,

**Membres consultatifs:**

**VALETTE Florence**, Directrice du C.I.A.S  
**FABRE Audrey**, Adjointe à la Directrice du CIAS

n° CA CIAS 20201210 04

Délibération n°4

Tarifs 2021 mise à disposition de bureaux

Il convient annuellement de soumettre au conseil d'administration les tarifs pour l'année qui seront appliqués par le CIAS pour la mise à disposition de locaux.

Pour mémoire, le CIAS accueille dans ses bureaux administratifs depuis plusieurs années des associations qui tiennent des permanences de façon hebdomadaire ou mensuelle.

Il est proposé au conseil de voter les tarifs à l'identique de ceux de l'année 2020.

Pour mémoire, actuellement sont accueillies les associations et structures suivantes :

Associations / Structures	Salles utilisées	Fréquence
Via voltaire Infirmier et Psychologue	Deux bureaux	Hebdomadaire
École des Parents	Un bureau	Hebdomadaire
MSA	Un bureau	Mensuelle
Maison des adolescents	Une salle de réunion	Hebdomadaire
ANPAA	Une salle de réunion / bureau	Hebdomadaire

Il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer la tarification suivante :

Espace occupé	Fréquence	Tarif annuel
1 Bureau administratif ou salle de réunion	Hebdomadaire	500€
2 Bureaux administratifs	Hebdomadaire	800€
1 Bureau administratif ou salle de réunion	Mensuelle	100€

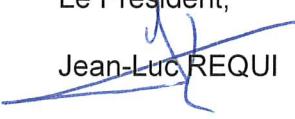
Oui l'exposé de Madame GALEOTE, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

et décident:

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2021
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
  
Jean-Luc REQUI

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

21 DEC. 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.